

Note de Paul Leroy-Beaulieu sur le transfert du pouvoir de déconcentration de l'Autorité internationale de la Ruhr à la Haute Autorité (11 novembre 1950)

Légende: Le 11 novembre 1950, Paul Leroy-Beaulieu, chef de la Direction générale des Affaires économiques et financières auprès du Haut-Commissaire français en Allemagne, rédige une courte note sur l'attitude possible des Britanniques dans l'hypothèse d'une disparition de l'Autorité internationale de la Ruhr (AIR) au profit de la future Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne. Fonds AMG. 9/5/2.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_paul_leroy_beaulieu_sur_le_transfert_du_pouvoir_de_deconcentration_de_l_autorite_internationale_de_la_ruhr_a_la_haute_autorite_11_novembre_1950-fr-89f62809-69a5-438c-93de-9c1ae4a16da5.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Note de Paul Leroy-Beaulieu sur le transfert du pouvoir de déconcentration de l'Autorité internationale de la Ruhr à la Haute Autorité (11 novembre 1950)

Il peut y avoir des réactions anglaises si la convention avec les Allemands n'est pas très bien dosée.

En effet, actuellement le gouvernement britannique est garant du maintien de la déconcentration de la Ruhr en tant que membre de l'Autorité de la Ruhr.

Si cette Autorité n'existe plus et si le pouvoir de maintenir la déconcentration est confié à l'Autorité Schuman dont les Anglais ne feront pas partie, le gouvernement travailliste britannique sera le seul à ne plus surveiller l'avenir de la déconcentration dans la Ruhr, qui se trouve, au surplus, dans la zone britannique d'occupation en Allemagne.

Il y a là un point délicat, il faudra à un moment quelconque mettre les Anglais au courant de nos intentions.

P. Leroy-Beaulieu